



POUR le service public et ses agent·e·s
la transformation sociale et environnementale

Déclaration liminaire CSA Alimentation DGAL 22 mars 2024

CONTRÔLES CRISE AGRICOLE

Suite aux récents événements survenus lors de la crise agricole, **l'Élan Commun** souhaite exprimer son soutien inconditionnel à tous les agents visés par des actions violentes devant les bâtiments de l'administration, et à tous ceux qui auparavant ont pu subir des pressions lors de contrôles.

Le gouvernement a plié face à la colère des agriculteurs en faisant un effet d'annonce du « contrôle unique ». Qui sera en première ligne pour affronter la colère d'agriculteurs qui imaginent cette mesure possible ? Ce sont vos agents !

Nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences pour les personnels dont les missions, la légitimité et le sens donné à leur travail ont été brutalement remis en cause. Nous ne savons pas dans quelles conditions désormais les personnels qui travaillent dans l'administration territoriale de l'État vont pouvoir reprendre l'exercice normal de leurs missions d'accompagnement et de contrôle.

Comment peut-on faire croire qu'un seul contrôle par exploitation et par an puisse devenir la norme ? Différents types de structures de l'État existent et n'ont pas les mêmes finalités. L'inspection du travail, l'OFB, les DREAL, nos services de contrôles du ministère dans les domaines "animal, végétal et environnemental" des DDI sont les garants de la protection des populations et des milieux que l'on se doit plus que jamais aujourd'hui de protéger au vu du contexte climatique et de la perte de biodiversité.

Couplé à cela, nous constatons régulièrement une méconnaissance des professionnels quant aux différents organismes étant amenés à se déplacer sur leurs exploitations, confondant bien souvent les contrôles des services de l'État avec les audits réalisés dans le cadre de diverses certifications de filières.

L'annonce faite, c'était mal connaître en amont le travail des services, la coordination des contrôles existe déjà notamment dans le cadre de la conditionnalité afin de réduire le nombre de contrôles annuels par exploitation et d'éviter des situations de tensions sur le terrain.

Aller au-delà de cette coordination avec les moyens existants et les diversités des structures précitées s'avère impossible à mettre en place face aux enjeux primordiaux de

protection des populations et au respect des objectifs initiaux fixés par l'État et l'Europe. Sans oublier que certaines exploitations font, de fait, systématiquement l'objet d'un contrôle annuel de par le type d'atelier de production en place. Alors, comment fait-on ? On ne pourra venir sur ces exploitations pour vérifier les pratiques dans d'autres domaines?

Une mission est diligentée sur cette question par le CGAAER, quelles en sont les premières recommandations?

L'Élan commun affirme qu'il serait bon de rappeler à l'ensemble de la profession agricole, le cadre des contrôles, leur importance et la diversité des organismes les visitant ainsi que leur finalité pour éviter toute confusion.

Il en va de la sécurité des agents, qui ont repris cette semaine les contrôles en exploitations dans ce contexte agricole qui reste toujours tendu !

BUDGET, AVENIR des SERVICES DE CONTRÔLES

Le 12 mars dernier, lors de la rencontre des cadres des dirigeants, le Premier ministre a annoncé les priorités des feuilles de routes des ministres, dont nous abordons ici entre autres la **refondation de nos services publics**.

Le gouvernement a publié le décret N° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation des crédits et a annoncé la perte de plus de 10.5 millions d'euros pour le BOP 206.

L'Élan Commun dénonce cette baisse de budget qui est la première d'une série de coupes budgétaires prévues par l'Exécutif.

Force est de constater que les orientations du gouvernement vont toujours vers la réduction de moyens au travers des restructurations et délégations, délégations où nous observons et dénonçons une fois de plus les conflits d'intérêts avec comme exemple la PSU et le choix des délégataires.

Les agents vont-ils subir à nouveau des restructurations des services? Allons-nous perdre des missions régaliennes qui relèvent de nos champs de compétences avec la mise en place de nouvelles délégations comme pour la Police sanitaire unique?

A l'Élan Commun, nous restons fermement opposés aux délégations du Public vers le Privé.

ECOPHYTO

Toujours dans les annonces du 12 mars par le Premier ministre, sur les priorités, figure la **planification et l'accélération de la transition écologique**.

Vous affirmiez, Mme la Présidente, dans vos vœux 2024 : "Face aux défis à venir, notre ambition demeure forte, et même s'il reste quelques séances de judo à mener avec l'interministériel, l'objectif est une publication début 2024."

Qu'en est-il donc du devenir du Plan Ecophyto rebaptisé pour la énième fois 2030? Atteindra-t-il des objectifs en corrélation avec l'urgence environnementale en cours ? Quels seront les moyens alloués et les orientations prises ?

CONTRACTUELS

De nombreux contractuels ont connu à nouveau en ce début d'année ou connaissent encore des situations de retards de salaires, de signatures de contrats. Ces situations sont inacceptables et nous les dénonçons vivement.

En effet, cela affecte considérablement la vie quotidienne et la situation financière pour les personnes concernées et **cela rajoute de la précarité à la précarité !**

Nous rappelons que tout employeur, est tenu par la législation du travail, de verser un salaire en contrepartie du travail fourni. Le code du travail prévoit même dans son article L3242-1 que ce salaire doit être versé régulièrement !!!

Pourquoi donc de tels manquements se produisent régulièrement dans l'administration, alors même que les entreprises privées seraient sanctionnées si elles ne respectaient pas ces mêmes obligations réglementaires ?

Quel.le.s salarié.es admettraient cette situation de retard de versement de leur rémunération ?

Suite à une forte mobilisation des organisations syndicales et des services départementaux, des régularisations sous forme d'avances de salaires ont été effectuées par le SRH mais certains de nos collègues n'ont pas perçu de payes en début d'année.

Nous exigeons une régularisation des situations qui peuvent perdurer ainsi que des actions concrètes avec la mise en place de moyens, notamment humains, en conséquence, pour que cela ne se réitère pas à l'avenir.

Nous ne nous contenterons pas de messages d'une administration publique comme celle du MASA qui encouragerait les agents contractuels concernés de solliciter l'aide de l'assistante sociale afin de bénéficier d'une aide dite alimentaire dont les critères d'attribution sont restrictifs.

ABATTOIRS

Vous nous avez fourni lors du dernier CSA un tableau concernant les possibles fermetures d'abattoirs en 2024, pouvez-vous nous transmettre des données actualisées sur la situation des abattoirs?

Concernant les fermetures d'abattoirs et les arrêtés de restructuration, souvent, les agents ne peuvent pas bénéficier du dispositif d'accompagnement dans le cadre de la restructuration car les arrêtés sont publiés plusieurs mois après la fermeture. Dans le département d'Ille-et-Vilaine, pour les agents d'Antrain touchés par la fermeture de l'abattoir, le SCGD a fourni des attestations individuelles indiquant qu'ils peuvent bénéficier de ce dispositif.

Est-ce que le ministère valide cette démarche qui pourrait bénéficier aux autres agents touchés par les fermetures d'abattoir ?